



# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

## Commune d'ODRATZHEIM

### *Procès Verbal des délibérations du*

### **CONSEIL MUNICIPAL**

***Séance du 21 février 2008***

***Convocation du 12 février 2008***

Conseillers	
Élus :	11
En Exercice :	10
Présents :	9
Absent	1

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,

M. Roland KUHN, Adjoint au Maire

Mme Marcelle WENDLING,

MM. Bernard HELLER - René SCHEER – Raymond SCHUHMACHER - Rémy SEYFRITZ -

Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux

Membres absents :

M. Florent HECKMANN (*Excusé*)

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 9 janvier 2008,
2. Compte administratif 2007,
3. Compte de Gestion 2007,
4. Compte administratif 2007 : lotissement
5. Compte de Gestion 2007 : lotissement
6. Programme des travaux en forêt
7. Acceptation de chèques
8. Adhésion au Syndicat mixte pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Mossig
9. Divers et informations.

#### **06/08. Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 janvier 2008 :**

Le procès verbal de la séance du 9 janvier 2008 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

### **07/08. Compte administratif 2007 :**

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2007 de la commune. Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit M. Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,

Les membres présents :

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2007 qui accuse en :

Fonctionnement	Dépenses	162 726.10 €	
	Recettes	273 483.37 €	
	Soit un Excédent de		110 757.27 €
Investissement	Dépenses	482 838.62 €	
	Recettes	126 566.82 €	
	Soit un Déficit de		356 271.80 €
<b>Avec les reports de l'année 2006</b>			
Fonctionnement	Excédent 2006	220 413.96 €	
	Excédent 2007	110 757.27 €	
	Soit un Excédent cumulé de		331 171.23 €
Investissement	Excédent 2006	55 448.97 €	
	Déficit 2007	356 271.80 €	
	Soit un Déficit de		300 822.83 €
<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>			<b>30 348.40 €</b>

### **08/08. Compte de gestion 2007 :**

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2007 par le receveur Municipal,

Les membres présents, à l'unanimité :

- approuvent le Compte de Gestion 2007
- donnent décharge au Receveur Municipal, Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune.

### **09/08. Compte administratif 2007 : lotissement :**

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2006 du lotissement Rebhof. Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Monsieur Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,

Les membres présents approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2007 qui accuse en :

Fonctionnement	Dépenses	56 898.30 €	
	Recettes	30 523.75 €	
	Soit un Déficit de		26 374.55 €
Investissement	Dépenses	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	
			0,00 €
<b>Avec les reports de l'année 2006</b>			
	Excédent cumulé de		114 832.21 €
	Déficit 2006		26 374.55 €
<b>Résultat de l'exécution du budget - Excédent</b>			<b>88 457.66 €</b>

### **10/08. Compte de gestion 2007 : lotissement :**

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds du lotissement de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2007 par le receveur Municipal,

Les membres présents, à l'unanimité :

- approuvent le Compte de Gestion 2007,
- donnent décharge au Receveur Municipal, Madame Marie-Madeleine GARRE, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds du lotissement de la Commune.

### **11/08. Programme des travaux 2008 en forêt :**

En l'absence de Monsieur Florent HECKMANN, Conseiller municipal chargé de la forêt, Monsieur le Maire se fait le porte-parole de dernier et fait part aux membres du conseil de l'entretien de Monsieur HECKMANN avec les services de l'O.N.F..

Il présente le programme des travaux proposés par l'ONF dans la forêt d'Odratzheim pour l'année 2008 ainsi que l'état prévisionnel des coupes.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- approuve l'état prévisionnel des coupes de bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recette nette de 6890 €uros HT pour un volume de 166 m3,
- propose à l'ONF de modifier le programme des travaux patrimoniaux de la manière suivante :
  - dégage et dépressage parcelle 6 et 7 : 2 ha au lieu de 3 ha
- décide de la mise en place d'une barrière mitoyenne supplémentaire avec la commune de Romanswiller pour un montant de 330 € HT posée, payée pour la moitié par la commune d'Odratzheim,
- demande l'établissement d'un nouveau devis à l'ONF selon les termes ci-dessus,
- autorise la Maire à signer les documents à intervenir.

### **12/08. Acceptation de chèques :**

Vu le remboursement de sinistre de l'assurance Groupama concernant le sinistre survenu à l'église

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le chèque d'un montant de 1435.20 €uros,
- charge le maire d'établir le titre y correspondant.

Vu le remboursement des indemnités journalières lié à l'arrêt maladie de Madame FUNFROCK Carine de l'assurance Groupama

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le chèque d'un montant de 571.57 €uros,
- charge le maire d'établir le titre y correspondant.

### **13/08. Adhésion au Syndicat mixte pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Mossig :**

Monsieur le Maire expose que dans sa réunion du 13/02/2008, le comité directeur du SIVOM Basse-Mossig a approuvé le principe de confier à un futur Syndicat mixte la compétence pour la restauration et l'entretien des cours d'eau sur le bassin la Mossig.

Cette proposition a été introduite courant 2006 à l'occasion de la réflexion menée sur le bassin hydrographique de la Mossig afin de proposer à l'ensemble des collectivités locales gestionnaires un programme d'interventions générales visant à reconquérir la qualité de l'environnement des cours d'eau.

Etant donné l'importance du réseau hydrographique à gérer, et vu le nombre de communes et d'intercommunalités concernées, il précise que la création de ce Syndicat mixte serait de nature à mettre en œuvre de façon concertée et cohérente entre les collectivités situées sur ce territoire, un programme global de restauration et d'entretien régulier des cours d'eau, et pour lequel l'ensemble des communes du bassin sont amenées à se prononcer.

En outre il précise que cette prise en charge collective et solidaire de la restauration et de l'entretien régulier des cours d'eau par ce syndicat mixte de bassin lui permettra de bénéficier de subventions conséquentes et préférentielles de la part des partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'Eau) pour la mise en œuvre annuel des opérations.

Les collectivités membres de cette structure seront :

- le SIVOM de la Vallée de la Basse Mossig pour l'ensemble de ses communes membres;
- la SIVOM de Wasselonne et Environs, pour ce qui concerne les communes de Cosswiller, Romanswiller et Wasselonne ;
- la Communauté de Communes de la Sommerau, pour l'ensemble de ses communes membres ;
- les communes de Wangenbourg-Engenthal, de Jetterswiller, de Crastatt, de Hohengoeft et de Dahlenheim.

Notre commune a transféré la compétence pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau au SIVOM Basse-Mossig, et c'est ainsi cette structure qui représentera les communes membres au sein de ce Syndicat Mixte.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion du SIVOM Basse-Mossig au Syndicat mixte du bassin de la Mossig.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5212-32,

**Vu** l'arrêté fixant le périmètre du Syndicat Mixte pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Mossig du 24 septembre 2007,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Accepte que le SIVOM Basse-Mossig, pour ce qui est des communes de Balbronn, Bergbieten, Dangolsheim, Flexbourg, Kirchheim, Marlenheim, Nordhouse, Odratzheim, Scharrachbergheim-Irmstett, Traenheim, Wangen et Westhoffen, adhère au Syndicat mixte pour la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Mossig.**

### **28/07. Divers et informations :**

- Le Bureau des **élections municipales des 9 et 16 mars 2008** est constitué et le tableau des permanences est établi.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'un **rallye touristique** à moto sera de passage à Odratzheim sur la RD 422 le dimanche 13 avril 2008. Aucune objection n'est soulevée.
- Lecture est faite d'un courrier du Sergent chef André FUNFROCK, chef de **section d'Odratzheim** à Monsieur Gilbert SCHWOERER, chef de l'Unité Territoriale « La Porte du Vignoble » concernant l'impossibilité de Monsieur André FUNFROCK d'assurer la sécurité des habitants d'Odratzheim au regard du manque de **pompiers** présents à la réunion qu'il a organisé le 28 janvier 2008. s'agissant d'un problème de sécurité des concitoyens, le conseil municipal prend acte d'un conflit au sein du groupe et souhaite vivement que celui-ci trouve une issue favorable au bien-être de tous en dépit des dissensions de certains.
- S'agissant de la dernière réunion de Conseil Municipal avant les élections devant intervenir, Monsieur Le Maire a tenu une nouvelle fois à remercier et à saluer l'ensemble des membres pour le travail réalisé dans un esprit constructif et dans le respect des différences de chacun.
- Le **prochain Conseil Municipal** sera fixé à l'issue des élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire  
François JEHL